

LES 20 CURES DE L'ABBÉ HAMON
TRAITEMENTS SUCCESSIFS
Syphilis, Alcoolisme
Gonorrhée, Goutte, Fiebre
Rhumatismales, Bronchite,
Obésité, Eczéma, Psoriasis,
Erythème, Herpès, etc.
RIEN QUE DES PLANTES
NOTICE GRATUITE
Ecr. L'ABBÉ HAMON (2049-50)
89, Boulevard de Valenciennes
et Toutes Pharmacies

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

SAMEDI 26
et jours suivants
GRANDE VENTE
DE
SOLDES
APRES INVENTAIRE
AUX
CHAUSSURES
PAPILLON-BONTE
167, R. de Lannoy, 167
ROUBAIX

ABONNEMENTS.....

Nord et Limitrophes.....	3 mois, 22.00; 6 mois, 40.00; 1 an, 76.00
France et Belgique.....	» 23.00; » 45.00; » 80.00
Etranger: Tarif A.....	» 25.00; » 70.00; » 140.00
» Tarif B.....	» 50.00; » 100.00; » 200.00

REDACTION.....
ANNONCES.....

ROUBAIX.....	63 à 71, Grande-Rue. Tél. 24 et 1906. Inter. 6.
TOURCOING.....	33, rue Carrel. Téléph. 57.
LILLE.....	3, rue Faidherbe. Tél. 57.07.
PARIS.....	13, boulevard des Italiens. Tél. Louvre. 09.42.

87 Lille
Chèques
postaux

La politique intérieure allemande

Les nouveaux projets financiers de M. Hilferding, ministre des Finances, risquent non seulement de ne pas faciliter l'aboutissement de la grande coalition, mais encore de mettre en danger l'existence même du Cabinet allemand.

Le parti populaire bavarois, dès la publication des projets, a élevé la protestation la plus énergique, aussi bien contre l'augmentation de l'impôt sur la bière que contre la réduction des versements d'impôts effectués par l'Allemagne aux Etats fédérés et à la menace, si ces mesures n'étaient pas retirées, de forcer son représentant dans le Cabinet à donner sa démission et de provoquer ainsi une crise ministérielle.

D'autre part, les propositions du ministre des Finances en vue de couvrir le déficit budgétaire sont loin d'avoir été approuvées à l'unanimité par le Gouvernement. On croit savoir que les ministres du parti populaire ont repoussé l'augmentation de 20 % demandée par M. Hilferding sur l'impôt sur la fortune et que les ministres centristes, en outre, sont élevés contre les projets tendant à soumettre à l'impôt certaines catégories de successions.

A cela s'ajoute que le centre parait disposé, en ce qui concerne l'impôt sur la bière, à se joindre aux protestations du parti populaire bavarois, étant donné le désir du grand parti catholique de se rapprocher le plus possible des catholiques bavarois, afin de préparer pour l'avenir la fusion avec eux.

Les difficultés sont donc nombreuses, mais c'est sans aucun doute la menace formulée par Munich qui est la plus grave.

Il reste à savoir qui, du Reich ou de la Bavière, cédera. Or, on sait que les Bavarois ont la tête dure et que leur particularisme les pousse à ne jamais faire de concessions au Reich.

D'un autre côté, on ne voit pas ce qui se passerait, au point de vue financier, si le Reich renouait à augmenter l'impôt sur la bière et à réduire de 120 millions de marks ses versements aux Etats fédérés. On a bien proposé, il est vrai, à titre de compensation, de relever le taux de l'impôt sur le chiffre d'affaires. Mais cette suggestion n'arrange rien, car il est évident que ni le parti populaire bavarois, ni le Gouvernement de Munich ne seront disposés à s'y rallier, puisqu'une pareille mesure toucherait surtout les classes moyennes et profiterait avant tout aux grands industriels.

Faut-il donc penser qu'après avoir bruyamment affirmé leur point de vue, les Bavarois laisseront le ton et qu'ils accepteront de discuter? Même s'il devait en être ainsi, tous les obstacles, répétons-le, ne seraient pas surmontés. Ils ne peuvent pas l'être tant que les partis qui composent le Gouvernement se considèrent comme libres de leurs décisions et libres d'opposer leur volonté à celle du Cabinet.

Cela revient à dire que la situation ne se stabilisera pas tant que la grande coalition ne sera pas faite. Or, elle est loin plus que jamais de se faire.

On tourne dans un cercle vicieux et ce genre d'exercice n'a jamais été de nature à consolider un gouvernement.

LE CAPITAINE D'UN BATEAU FRANÇAIS TROUVE DES RELIQUES DE LA PEROUSE AUX NOUVELLES-HEBRIDES

Le capitaine Jean Morin, du vapeur *Saint-Joseph*, a trouvé à Santa-Cruz (Nouvelles-Hébrides), deux superbes reliques d'un grand explorateur français La Pérouse (1741-1788), qui aurait pu annexer l'Australie.

Ces reliques ont une grande valeur historique. L'une d'elles est une médaille de bronze remise sans aucun doute à l'explorateur français par Louis XVI. L'autre est une pièce d'argent du XVIII^e siècle, frappée en Espagne sous le règne de Charles III.

La médaille de bronze a été frappée en l'honneur du dauphin, environ huit ans avant que le Roi et Marie-Antoinette fussent guillotines sous la Révolution.

Cette découverte fut faite par un grand banian — arbre des forêts équatoriales — à Vanikoro, Ile déserte, d'une superficie d'environ 30 kilomètres carrés.

En 1828, des débris des navires de La Pérouse furent trouvés par Dumont d'Urville et ramenés en France, où ils furent au Musée de la Marine, au Louvre.

C'est tout ce qu'il restait de l'expédition partie de France en 1790, sous le commandement de La Pérouse. Les vaisseaux *l'Astrolabe* et *la Boussole* se perdirent sur l'Ile Vanikoro.

LA SAISON A NICE

Après quelques jours de neige et de froid, Nice a connu, pour la journée de son Grand Prix, le soleil le plus éclatant.



NOTRE PHOTO MONTRE LA FOLLE SUR LA PROMENADE DES ANGLAIS, LE 21 JANVIER.

Les bandits de Bruxelles sont capturés après une lutte tragique

Les policiers ont recours aux bombes lacrymogènes et l'un des bandits est abattu à coups de revolver.

Depuis l'attaque commise par deux individus, Joseph Berchmans et Adolphe Demour, de Schaerbeek, contre un officier de police, les agents étaient alertés.

Dans la nuit de samedi à dimanche, les deux bandits furent signalés rue du Théâtre, à Bruxelles. Les inspecteurs de police s'y rendirent; ils furent encore accueillis par des coups de revolver; un agent de police fut atteint d'une balle dans le ventre et d'une autre dans la cuisse. Un jeune homme qui passait, fut blessé également dans le dos.

Les bandits prirent la fuite, poursuivis par les agents et se réfugièrent dans le quartier de la Chaussée d'Auvers, déclarant qu'ils tueraient quiconque s'opposait à leur fuite.

Mardi soir, les deux bandits Demour et Berchmans étaient signalés aux environs du champ de football à Drogenbosch. La police prévenue, vint aussitôt la plain. Le terrain étant entièrement fermé, les policiers s'engagèrent prudemment et lancèrent sous les tribunes des bombes lacrymogènes. Puis ils attendirent au moment que le gaz soit échappé. Ils s'arrêtèrent, revolver au poing, à l'intérieur des baraquements. Mais les bandits s'étaient esquivés. Ils avaient quitté le terrain de football et, affectant des allures de promeneurs paisibles, ils se cachèrent le long de la voie de chemin de fer, sur le territoire de Drogenbosch.

Ils furent reconnus et on prévint de nouveau la police d'Uccle. Trois agents s'approchèrent discrètement du terrain, mais les bandits les aperçurent et, ce voyant, les policiers n'hésitèrent pas à décharger leur revolver dans leur direction, puis à les poursuivre.

Une course acharnée s'organisa; les zélandais, prévenus téléphoniquement, arrivèrent aussitôt. Une balle fut tirée, Berchmans fut atteint, ce qui voyant, Demour tira sur les policiers, puis mit fin à la débandade. Berchmans, ligoté et étroitement surveillé, était conduit en auto au Palais de Justice.

Mercredi matin, le commissaire de police de Forest découvrit rue de la Station, un garage dans lequel on avait volé une moto, appartenant aux bandits, il prévint la police judiciaire et des agents se cachèrent dès le matin dans le garage et dans les environs.

Eugène Dewez, 29 ans, habitant Anderlecht et beau-frère de Demour, vint bientôt sonner au garage; on ouvrit aussitôt et il fut arrêté et bâillonné de façon à ne pouvoir jeter aucun cri qui put donner l'éveil à Demour, qu'on prétendait être dans les environs.

Celui-ci ne voyant pas revenir son beau-frère, vint également au garage; on ouvrit et l'un des agents voulut l'arrêter, mais le bandit résista, braquant son revolver sur les policiers; plusieurs coups portèrent; le chef de police Fyster fut atteint d'une balle dans le bras et l'agent Kindts reçut une balle dans le dos, qui lui perfora le poumon. Ils sont gravement atteints, tous deux. Les autres agents, se sentant en état de légitime défense, tirèrent à bout portant; le bandit tomba foudroyé, percé de plusieurs balles de revolver.

Transporté sans connaissance au Palais de Justice, où le conduisit peu après à l'hôpital. Son état est désespéré.

Le Parquet judiciaire a adressé des félicitations aux agents pour la sagacité et la promptitude avec laquelle ils ont arrêté ces traîtres bandits.

Mercredi matin, le bourgmestre de Schaerbeek et le commissaire en chef se sont rendus à l'hôpital, où ils ont décoré l'agent qui avait été blessé samedi soir, et lui ont remis la croix civique de première classe; le courageux policier a été élevé au grade d'agent spécial; son état de santé est satisfaisant.

LA REVOLTE GRONDE EN UKRAINE

Riga, 23 janvier. — Des arts de source authentique annoncent que des membres du Comintern, après avoir tenu une conférence avec les communistes de Bessarabie à Odessa, ont décidé d'organiser, au commencement de février, une série de révoltes en Bessarabie, certaines irrégularités de la part de fonctionnaires ayant créé, croit-on, une atmosphère favorable à la révolte parmi la population.

Des tracts sont activement préparés et de grandes quantités de munitions sont envoyées pendant la nuit, par des trains sur le Julep, Des troupes ukrainiennes ont aussi été transportées sur les points stratégiques.

Le clergé autonomiste en Alsace refuse d'obéir à Mgr Ruch

Strasbourg, 23 janvier. — L'attentat contre M. Fachtot avait donné lieu dans une partie de la presse, on s'en souvient, à une critique sévère contre l'abbé Haegy, auquel on reprochait d'avoir, par les violences de ses journaux, inspiré le crime.

A la suite de ces critiques, la plupart des assemblées cantonales du clergé d'Alsace ont envoyé à M. Haegy des adresses de sympathie, dont plusieurs laissent entrevoir une critique à peine voilée à l'égard de Mgr Ruch, qui a blâmé et condamné le « front unique » autonomiste et communiste comme nuisible à l'Eglise, à la France et à l'Alsace et qui, dernièrement encore, a invité un abbé, directeur d'un journal autonomisant, à quitter ses fonctions.

Le journal *La République* annonce que Mgr Ruch avait convoqué jeudi les curés cantonaux de son diocèse à une réunion à l'évêché, mais qu'aucun ne s'est présenté. Deux curés cantonaux auraient même répondu en démissionnant de leurs fonctions honorifiques.

Il faut ajouter que toutes les assemblées cantonales n'ont pas pris position pour l'abbé Haegy et que certaines d'entre elles ont envoyé des adresses de dévouement et de soumission.

Les catholiques du canton de Sainte-Marie-aux-Mines ont rédigé une protestation dans laquelle ils déclarent « qu'ému par la résolution prise par les curés et vicaires du canton d'exprimer leurs sympathies à l'abbé Haegy, grand responsable de l'équivoque en Alsace, ils regrettent ce geste inopportun et cette adresse de sympathie qui paraît méconnaître l'autorité épiscopale et s'ape les principes mêmes de l'autorité. Ils désapprouvent l'attitude du clergé du canton de Sainte-Marie-aux-Mines, affirmant leur sentiment de fidélité à Mgr Ruch, protestant comme Français avec la dernière énergie contre l'oubli, par ces prêtres, de leur rôle, qui est avant tout de faire aimer Dieu et le prochain. Ils décident d'adresser cette protestation à Mgr Ruch et de la porter à la connaissance de tous les fidèles ».

On signale d'autre part que les conseils de fabrique des paroisses de Sainte-Madeleine et de Saint-Louis viennent d'envoyer leurs démissions collectives à Mgr Ruch.

Le chef des rebelles afghans serait un agent de l'Angleterre

Londres, 23 janvier. — On mande de Moscou au *Daily News* :
« On annonce de Utrat que l'on prête à... »

LA QUESTION ROMAINE

Rome, 23 janvier. — Parmi les bruits qui courent sur la constitution d'un Etat pontifical, on peut signaler le bruit selon lequel aucune autorisation de construire ou de louer n'est plus accordée pour la zone qui devrait être éventuellement englobée dans l'Etat pontifical.

On dit encore que les donnes seraient gelées par l'Etat italien. Quant au service de police, on n'hésite pas à invoquer l'exemple de la République de Saint-Marin, qui a appelé sur son territoire, lorsque besoin en était, les forces de police italienne.

Tous ces bruits se servent à montrer quel intérêt s'attache à la solution de la question romaine. Tout ce que Rome compte comme diplomates accrédités étrangers est actuellement occupé à recueillir les bruits versions, projets ou hypothèses ayant trait à la question romaine.

Pour les uns, le traité Italo-vaticain est bel et bien signé et le Pape veut se réserver quelque occasion solennelle d'annoncer l'événement au monde entier; pour les autres rien n'est fait ni ne se fera.

La vérité paraît également éloignée de ces deux opinions.

L'état du maréchal Foch continue de s'améliorer

Paris, 23 janvier. — Il n'a pas été publié ce matin de bulletin de santé, à l'issue de la consultation qui a réuni dans la chambre du maréchal Foch, les docteurs Daventures et de Genne.

Toutefois, il est bien certain que l'état du malade continue à s'améliorer. Demain, le professeur Laryery sera appelé en consultation, et ses observations détermineront l'entrée en convalescence du malade, et les modalités de cette convalescence.

Les visites restent interdites.

Monseigneur Deswazières sera sacré dimanche en l'église Saint-Joseph, à Tourcoing



LES ATTRIBUTS EPISCOPAUX DU NOUVEL EVEQUE
A GAUCHE: En haut: Le vase aux saintes huiles, la croix pectorale, le bougeoir; en bas: L'aiguire, les burettes et l'anneau épiscopal.
A DROITE: La croix épiscopale.
LIRE, SOUS LA RUBRIQUE TOURCOING, LES DETAILS DE LA CEREMONIE.

L'escroquerie de 80 millions au préjudice de l'Etat

DOUZE MILLIONS EN BANQUE ?

M. Doryer, commissaire de police aux délégations judiciaires, qui s'est rendu, mercredi matin dans une banque, 50, rue d'Anjou, était accompagné de M. Polier, extrait à cette occasion de la Santé. Le magistrat voulait connaître ce qui pouvait retenir le coffre que par M. Polier dans cette banque. Malheureusement, M. Polier avait perdu ses clefs. Le magistrat a dû se contenter d'apposer les scellés sur le coffre.

Il en fut de même dans une autre maison de banque, boulevard Malesherbes, où l'ancien président du Conseil d'administration de la Société Fermière de Sucrerie avait lui-même deux coffres.

On croit que Polier a un compte s'élevant à 12 millions dans une de ces banques.

CE QUE-DIT M. VAUQUIER

ancien administrateur de la Société fermière de Sucrerie

Un de nos confrères a pu voir M. Vauquier, qui fut administrateur de la Société Fermière de Sucrerie, au temps où elle était prospère. Un commissaire de la police judiciaire est venu, hier matin, demander à M. Vauquier sa documentation sur cette affaire. M. Vauquier a exposé ce qu'il connaît des aventures de la Société Fermière de Sucrerie.

J'ai fait partie de son conseil d'administration pendant deux ans environ de 1925 à 1927. J'étais particulièrement attaché à la partie technique. Je suis ingénieur chimiste et je m'occupais aussi de la direction des usines: une grande raffinerie à Fismes, près de Reims et une raffinerie à Bruxelles, à 12 kilomètres de là, en pleine centre de la culture de la betterave à sucre.

La société donnait entière confiance. La chose était d'aplomb. Une émission de 10 millions d'obligations fut largement couverte. Les cultivateurs de betteraves prirent confiance et la raffinerie fonctionna. Ceux qui y avaient engagé leurs capitaux ou leur travail y gagnèrent de l'argent pendant un an au moins.

Cependant, en août 1927, l'administrateur délégué fut l'idée d'arrêter ce qui était possible et légal du sucre allemand des prestations en nature. Le gouvernement français l'autorisa à en acheter 9.000 tonnes. Les traités que tira sur la Société Fermière le ministère des Finances pour prix des 9.000 tonnes de sucre allemand furent évalués par un homme d'affaires, M. Neutsky. Mais toutes ces tractations, pour possibles qu'elles aient été, eurent un grave tort, à mes yeux, d'avoir été faites pour ainsi dire en cachette, en dehors du siège social de la société et sans qu'aucun des administrateurs en fut averti. C'était l'œuvre de M. Polier qui, en juin 1928, avait fait soudain irruption dans le conseil d'administration, possesseur tout puissant de 95 % des obligations. Je tirai l'affaire dangereuse et quand on nous avertit, je fis toutes réserves et les autres administrateurs mis au courant soudain de ces tractations, intèrèrent ma méfiance.

C'est alors que trois administrateurs et moi-même fûmes évacués du conseil d'administration. Je fus démis aussitôt, dans un désir très compréhensible d'épuration, la mise en faillite de la Société Fermière de sucree. Aussitôt la faillite, M. Polier annonça qu'il prenait à sa charge l'affaire et le passif. La société se reforma en Suisse sous un titre nouveau: « Société des Sucreries de France », au capital de 2 millions. A partir de cet épisode, je ne sais que par des tiers et d'une manière imprécise, ce qui s'est passé.

La double escroquerie n'a été rendue possible que par la similitude du nom de La Perry avec une autre honorable et inattaquable firme anglaise.

M. LEON POLIER

ETAIT PROFESSEUR EN DROIT A LILLE

M. Léon Polier, président du conseil d'administration de la Société fermière de sucree, qui vient d'être arrêté à la suite de cette colossale escroquerie, n'est pas inconnu des Lilleois. Il fut professeur à la Faculté de droit, où, ironie du sort, il enseignait l'économie politique, alors que, plus tard, il mettait à mal, avec la désinvolture que l'on sait, les finances de l'Etat.

Léon Polier était arrivé à Lille en 1920. Il venait de la Faculté de Strasbourg et, avant encore, il professait à Toulouse. D'un commerce agréable, toujours vêtu à la dernière mode, c'était un professeur agréé de réelle valeur. En février 1927, il demanda un congé d'un an pour raison de santé. Naturellement, ce congé lui fut accordé. Il abandonna l'appartement qu'il occupait rue de Velmy et quitta Lille pour n'y plus revenir. Il ne donna de ses nouvelles que pour demander le renouvellement de son congé.

On savait qu'il était parti à Paris pour faire des affaires. Le professeur trouvait sans doute son traitement trop modeste et voulait tenter sa chance dans les affaires.

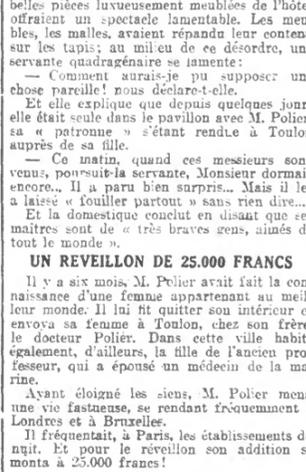
UN REVEILLON DE 25.000 FRANCS

Il y a six mois, M. Polier avait fait la connaissance d'une femme appartenant au meilleur monde. Il lui fit quitter son intérieur et envoya sa femme à Toulon, chez son frère, le docteur Polier. Dans cette ville habite également, d'ailleurs, la fille de l'ancien professeur, qui a épousé un médecin de la marine.

Ayant éloigné les siens, M. Polier mena une vie fastueuse, se rendant fréquemment à Londres et à Bruxelles.

Il fréquentait, à Paris, les établissements de nuit. Et pour le réveillon son addition se monta à 25.000 francs!

Le second fils de M. Millerand avocat d'assises



M. JACQUES MILLERAND
fils de l'ancien président de la République
a plaidé son premier procès en cour d'assises

Une ville sous le régime des grèves

L'INDUSTRIE DE LA CHAISE A HALLUIN

Lorsque en 1890, après des luttes mémorables, la Belgique devint un pays indépendant, il se trouva que de petits artisans chaisiers de Malines et des environs, quittèrent leur pays natal pour venir en Belgique chercher un gagne-pain. Les ouvriers chaisiers, spécialisés dans la fabrication de la chaise, apprirent l'art de fabriquer la chaise à Halluin, où cette industrie propre à Halluin et dont les produits, très appréciés, sont connus sous le nom de « chaises d'Halluin ».

Ses solides qualités en firent le siège favori des examinateurs et des maîtres ouvriers.

Cette industrie eut un développement rapide. Une main-d'œuvre nombreuse s'y précipita. Puis les méthodes de fabrication évoluèrent, le machinisme de la grande industrie remplaça le travail isolé de l'artisan.

En 1914, on comptait à Halluin sept grandes usines, groupant un bon millier d'ouvriers, et quelques artisans utilisant la main-d'œuvre familiale et deux ou trois tâcherons. La guerre terminée, l'industrie chaisière connut une recrudescence d'activité par suite des besoins résultant de la destruction de nombreux mobiliers. Mais ce ne fut qu'un feu de paille, le travail diminua bientôt, puis se stabilisa à un taux bien inférieur à celui de la production normale. Il est devenu maintenant à peu près nul.

Si la diminution de la demande est une des causes de ce ralentissement de la fabrication, elle est loin d'être la principale. Il en est d'autres, importantes, telles que la concurrence, l'évolution des goûts, la main-d'œuvre.

Le centre principal qui concurrençait Halluin est Malines, qui a conservé de nombreux artisans, travaillant dans des conditions essentiellement favorables. Cette concurrence est un peu réduite du fait de l'imposition de droits d'entrée.

Reste la production très arriérée des chaises d'Alsace, dont les prix sont favorisés par la facilité de trouver sur place les matières premières et surtout une main-d'œuvre moins chère.

La rusticité de la chaise d'Halluin semble plaire de moins en moins à une époque où tout le monde veut posséder un mobilier luxueux. C'est ainsi que les bois courts d'Autriche devinent de plus en plus utilisés pour la fabrication de chaises d'enfant, de berceau, etc... En outre, aux styles classiques, fabriqués à Halluin, on a substitué des styles plus modernes. Et la fabrique ne s'adapte pas toujours aussi facilement qu'on le pense à une méthode de travail complètement différente.

Enfin la chaise paillée, spécialité d'Halluin, est de plus en plus remplacée par la chaise cannée. Cette fabrication, elle aussi, demande une main-d'œuvre spéciale.

La troisième entrave au développement de l'industrie chaisière est celle de la main-d'œuvre. Le prix de cette main-d'œuvre, de plus en plus élevé, empêche d'attendre des prix de vente intéressants, susceptibles de concurrencer les pays ou régions où se fabriquent des chaises. Il y a quelques années, les ouvriers chaisiers étaient payés à la pièce. Ce mode de règlement a été remplacé par le salaire horaire, avec un minimum de production qui, en général, n'est pas atteint. Actuellement, un ouvrier en bois reçoit 4 à 5 fr. l'heure; un vernisseur, 3 fr. 80. Le rempaillage d'une chaise, qui coûtait avant-guerre 1 fr., vaut actuellement 9 fr. 20; un jonchage ou empilage, de 0 fr. 25 avant la guerre, coûte maintenant 3 fr. 75. Pour certains autres travaux, la proportion est de onze fois le prix d'avant-guerre.

Certains règlements paraisent encore tout à fait progressifs. Citons, par exemple, la clause interdisant à un industriel d'embaucher une partie des ouvriers d'une catégorie sans utiliser la totalité des ouvriers de cette catégorie employés dans une usine.

Ce travail contraint l'industriel à réduire le travail à deux ou trois jours par semaine s'il ne veut pas avoir tout un personnel inemployé, qui aura payé comme s'il avait travaillé.

On comprend combien cette situation est d'autant plus pénible qu'elle laisse à l'ouvrier